



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2024/068-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : GERFLOR
1 Place Verrazzano
69258 LYON Cedex 09
FRANCE

Nom du produit : MIPOLAM BIOCONTROL PURE
(Nouvelle appellation commerciale du rapport de classement
2017/057-1 du 13/04/2017)

Description : Revêtement de sol résilient (Famille EN ISO 10581)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 12/04/2024

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol homogène à base de polychlorure de vinyle (famille EN ISO 10581).

Essai en pose collée (colle BOSTIK MIPLAFIX 800 avec 300 g/m² de dépose) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl}-s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : PVC plastifié

Nature de l'envers : PVC

Masse surfacique totale nominale : 2630 g/m²

Épaisseur totale nominale : 2,0 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 1 Place Verrazzano 69258 LYON Cedex 09 CEDEX	RL 2017/259	NF EN ISO 9239-1

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol résilients, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai NF EN ISO 11925-2	Le revêtement « MIPOLAM BIOCONTROL PURE » répond aux exigences du tableau 3 de la norme NF EN 14041 (2005) et il est classé E _{fl} sans essais supplémentaires (CWFT).
--------------------------------------	--

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	MIPOLAM BIOCONTROL PURE	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	9,6
			Production de fumées (% X min)	394,6

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018)

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 2630 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 2,0 mm

5. Limitations

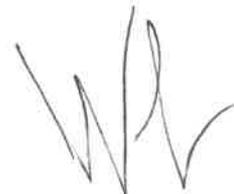
This classification document does not represent type approval or certification of the product.

“The classification assigned to the product in this report is appropriate to a declaration of conformity by the manufacturer within the context of system 3 of AVCP and CE marking under the Regulation 305/2011/EU of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 laying down harmonised conditions for the marketing of constructions products.

The manufacturer has made a declaration, which is held on file. This confirms that the products design requires no specific processes, procedures or stages (no addition of flame-retardants, limitation of organic content, or addition of fillers) that are aimed at enhancing the fire performance in order to obtain the classification achieved. As a consequence the manufacturer has concluded that system 3 attestation is appropriate.

The test laboratory has, therefore, played no part in sampling the product for the test, although it holds appropriate references, supplied by the manufacturer, to provide for traceability of the samples tested.”

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement